

COMPLÉMENTARITÉ DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN SOINS DE LONGUE DURÉE

ICASI/ASI	Infirmière 17 activités réservées	Infirmière auxiliaire 9 activités réservées 2 autorisées	Préposé aux bénéficiaires	Préposé à l'unité	Personne hébergée/PPA
• Vue d'ensemble des secteurs • Coordination • Suivi rigoureux des admissions et mouvements • Personne-ressource • Vigie de la sécurité et qualité des soins et services	• Vue d'ensemble de son secteur • Organisation du travail d'équipe pour l'atteinte des objectifs des personnes hébergées • Évaluation • Directives cliniques • Suivi • Surveillance • Dépistage	• Volet technique et appliqué de soins et traitements • Contribution à l'évaluation • Vigie de la sécurité et bien-être de la personne hébergée	• Proximité avec la personne hébergée • Soins de base et d'assistance • Prévention • Contribution à l'évaluation	• Collaboration avec l'équipe soignante • Soutien logistique à l'équipe et aux personnes hébergées	• Expert de sa santé • Implication • Participe à l'évaluation
• Zone de partage des compétences communes: ○ Observer, partager et transmettre les informations pertinentes en temps opportun ○ Assurer la continuité des soins ○ Collaborer au sein de l'équipe interdisciplinaire ○ Établir une relation de confiance ○ Accompagner et communiquer ○ Assurer le maintien de l'autonomie de la personne hébergée et voir à son confort et à son mieux-être dans le respect de son projet de vie ○ Appliquer les programmes de prévention des infections (PCI) et de gestion des risques ○ S'impliquer activement dans la vie de l'unité ○ Réaliser les interventions individualisées selon le plan thérapeutique infirmier (PTI) ○ Collaborer à la détermination des besoins de la personne hébergée dans le respect de son projet de vie					
• Assurer la gestion et le suivi des situations instables, d'urgence et complexes; • Donner des soins, des traitements infirmiers et médicaux • Consigner les informations et les observations dans les dossiers • Promouvoir la santé et prévenir la maladie			• Communiquer toute observation pertinente concernant la personne hébergée • Assister les infirmières et les infirmières auxiliaires • Être au cœur des activités occupationnelles et socialisantes • Fournir une assistance en situation de crise ou d'urgence		

ICASI/ASI	Infirmière 17 activités réservées	Infirmière auxiliaire 9 activités réservées 2 autorisées	Préposé aux bénéficiaires	Préposé à l'unité	Personne hébergée/PPA
- Planifier/coordonner les soins et services dans les secteurs en partenariat avec la personne hébergée, l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire; - Gérer les admissions et les mouvements; - Faire les assignations en fonction de l'acuité des soins et des ressources disponibles; - Valider les expériences et les compétences des membres de l'équipe de soins; - Soutien / coaching / personne-ressource. - L'ICASI a un mandat additionnel qui consiste à élaborer, s'assurer de l'implantation, évaluer et réviser les outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins.	- Évaluer les besoins et l'état de santé physique et mentale de la personne hébergée symptomatique; - Prendre des décisions en matière de soins et de traitements infirmiers; - Planifier et coordonner les interventions - Élaborer et réajuster le PTI; - Déterminer et exercer une surveillance adaptée aux différentes pathologies de la personne hébergée - Exercer le rôle de chef d'orchestre et de « coach »	- Collaborer aux soins d'assistance - Contribuer à l'évaluation de l'état de santé de la personne hébergée en recueillant quotidiennement les informations pertinentes; - Participer à la mise à jour du PTI - Contribuer à la gestion des situations d'urgence	Donner les soins d'assistance et adapter l'approche, la nature et l'intensité des soins d'assistance selon le PTI	- Collaborer au confort et au bien-être de l'usager; - Soutenir l'équipe et les usagers concernant les principes de PCI;	- Fournir son expertise de la vie avec la maladie et les informations pertinentes en lien avec sa condition; - S'impliquer dans ses soins à la hauteur de ses capacités pour préserver son autonomie; - Partager son opinion et ses souhaits par des décisions libres et éclairées, en lien avec la planification de ses soins et services, et de son projet de vie; - Participer à l'atteinte des objectifs de soins ;